

OFFRE COMMERCIALE

CONDITIONS PARTICULIERES complétant les Conditions Générales de Vente pour la fourniture d'énergie électrique par Energies du Santerre, l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution, dans le cadre d'un contrat unique à durée déterminée.

OFFRE ARENH

ENERGIES DU SANTERRE est un fournisseur d'électricité et de Gaz reconnu. Nous sommes agréés par le ministère pour nos activités de fourniture d'électricité et de gaz.

1- Destinataire de l'offre

Nom ou Raison sociale	GAUDIN XAVIER (CAMPING LES GENETS)		
N° SIRET	91111944400014		
Code APE	5530Z		
Adresse	10 RUE DES DOUETS FLEURIS		
Code Postal	35260		
Ville	CANCALE		
Interlocuteur	M. GAUDIN Xavier		
Tél. Fixe		Portable	07 81 46 29 15
Mail	LES.GENETS.CAMPING@ORANGE.FR		

2- Objet de l'offre

Energies du Santerre vous propose la conclusion d'un contrat unique de fourniture d'énergie électrique pour le Site mentionné au §3 ci-dessous.

Ce contrat regroupe :

- la fourniture de l'énergie électrique,
- l'acheminement de l'électricité,
- la prestation de responsable d'équilibre.

Offre bénéficiant des droits à l'ARENH

La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché d'Electricité) du 7 décembre 2010 a mis en place le dispositif de l'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique.)

Le Fournisseur fait bénéficier le Client de l'ARENH selon les modalités suivantes :

La Puissance ARENH allouée est déterminée par le Fournisseur selon la puissance moyenne en Heures de Basse Consommation sur la base des consommations prévisionnelles, multipliée par un coefficient de bouclage k , défini par Arrêté du 17 mai 2011 soit : $K = 0,964$. Les Heures de Faible Consommation sont les heures définies par Arrêté du 17 mai 2011 soit :

- Juillet Août
- Samedi-dimanche et jour fériés et heures entre 1h et 7h, d'avril à juin et de septembre à octobre

Le volume ARENH prévisionnel est défini comme le produit entre la Puissance ARENH allouée et le nombre d'heures de l'année de livraison considérée.

Le prix ARENH est le prix de l'ARENH pour la période considérée et tel que fixé par Arrêté du 17 mai 2011.

Dans le cas d'un arrêt ou d'une suspension du dispositif ARENH pour quelque motif que ce soit, ou dans le cas où la puissance ARENH allouée au Client varierait suite à une décision des pouvoirs publics ou suite à un dépassement du volume global maximal d'ARENH prévu à l'article L336-2 du Code de l'Energie, la quantité d'énergie électrique manquante ou excédentaire serait alors valorisée sur la base des prix de marché de gros de l'électricité en France à une date communiquée au préalable par le Fournisseur au Client et répercutée sur la facture du Client.

En cas de suspension/suppression du dispositif de l'ARENH ou en cas d'écroulement des volumes livrés au titre du dispositif pour quelque cause que ce soit, le prix de la fourniture pourra être revu.



CAMPING LES GENETS**
10 rue des douets fleuris
35260 CANCALE
911 119 444 R.C.S. Saint-Malo
TVA Intracom FR00 911 119 444
07 81 46 29 15

Xf

6- Taxes et Contributions

Accise - Le tarif de l'Accise est fixé à 0,6 €/MWh à compter du 1er février 2022, en application de l'article L121-13 du code l'énergie.

TCPE - Elles sont définies par chaque commune et chaque département. Elles dépendent de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté par les Conseils municipaux. Le montant de ces taxes est fixé au profil des communes. Elle est de 2,21 €/MWh.

CPE - Energies du Santerre n'est pas soumise au Certificat d'économie d'énergie et de propreté. Il n'y aura aucune facturation pour cette contribution.

CGT - Ce montant est égal à 21,93% de la partie fixe que l'on obtient par l'addition de la composante annuelle de gestion (CG3) et la composante annuelle de Comptage (CG).

TVA - 20% facturé sur le débit.

TICPE : 0,6 €/MWh sur la période du 01/02/2022 au 31/01/2023 (Décret n° 2022-04 du 28 janvier 2022), puis 22,6 €/MWh (a priori).

Coût de capacité annualisé : les frais liés au mécanisme de Capacité (article L335-1 du Code de l'énergie) seront strictement refacturés au client. Il est fixé à 4,16 €/MWh pour 2022.

7- Services gratuits

Energies du Santerre met à votre disposition un espace sécurisé vous permettant d'accéder à vos factures et consommations. Vous avez la possibilité d'échanger avec notre service client via ce service.

Au début de chaque mois, le client recevra par voie postale une facture.

Un feuillet de gestion annuel est adressé à chaque début d'année civile, récapitulant toutes vos données de facturation de l'année précédente.

Nous rappelons que notre service client est joignable au 03 22 73 31 82 (appel non-surtaxé) du lundi au vendredi.

Horaires téléphoniques :

Lundi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mardi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mercredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h00

Par mail :

contact@energiesdusanterre.fr

8- Facturation et modalités de règlements

Composition de la facture :

- une partie facturation sur la Fourniture, elle correspondra vos consommations électriques,
- une partie facturation sur l'acheminement, qui correspond au TURPE frais de l'utilisation du réseau,
- une partie facturation des taxes et contributions.

Le mode de paiement :

- par prélèvement à J+15 jours de la date d'émission de la facture.

Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autres formalités, à l'application de pénalités calculées au taux d'intérêt légal multiplié par 3 appliquées au montant de la créance.

De plus, à défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, les sommes dues seront majorées de plein droit d'une indemnité forfaitaire de 40 €, en vertu des articles L441-3, L441-6 et D441-5 du code de commerce. Ces pénalités sont exigibles à compter du jour suivant la date de règlement précisée sur la facture jusqu'à la date effective de mise à disposition des fonds par le client à Energies du Santerre.

En cas de non-paiement après la date limite d'exigibilité, nos services peuvent interrompre la fourniture après rappel écrit valant mise en demeure. Tout déplacement d'agent suivi ou non d'une interruption de fourniture, est facturé selon les barèmes en vigueur figurant au catalogue de prix des prestations du Gestionnaire de réseau disponible sur le site Internet du GRD.

9- Résiliation

Outre les dispositions de l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente, le présent Contrat pourra être résilié sans indemnité de part et d'autre, dans les cas suivants :

- Par l'une ou l'autre des Parties, à chaque date anniversaire, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis minimum de quarante-cinq (45) jours calendaires avant la date anniversaire de la prise d'effet du contrat. Dans ce cas, la résiliation prendra effet à la date anniversaire du contrat.

- Par le client, à chaque évolution de prix, par lettre recommandée avec accusé réception moyennant le respect d'un préavis minimum de trente (30) jours calendaires avant une évolution de prix telle que définie à l'article 5.2 du Contrat. Dans ce cas, la résiliation prendra effet à la date de l'évolution de prix initialement prévue.

En dehors des cas de résiliation expressément définis dans le présent contrat et par dérogation à l'article « Responsabilité » des Conditions Générales de Vente, toute résiliation du contrat par le client constitue une faute du Client, laquelle donnera lieu au paiement par le Client d'une pénalité forfaitaire destinée à couvrir le préjudice subi par Energies du Santerre au jour de la résiliation effective, lui-même étant défini comme le jour où Energies du Santerre a eu connaissance de la résiliation par le GRD. Cette pénalité égale à 60% du montant total moyen hors taxes des factures mensuelles (fourniture + acheminement) pour le site, émises par le Fournisseur depuis le début du contrat, multiplié par le nombre de mois entiers restant à courir entre la date de résiliation et le terme initial du contrat, y compris en cas de reconduction tacite, s'applique de plein droit sans mise en demeure préalable, nonobstant la possibilité pour Energies du Santerre de réclamer l'intégralité de son préjudice.

10- Dépôt de Garantie bancaire

Aucun dépôt de garantie n'est demandé.

11- Coordonnées et correspondances

Sans préjudice des dispositions des Conditions Générales, l'ensemble des correspondances, notifications, échanges d'information relatif au Contrat de fourniture électrique se fera aux adresses suivantes :

Fournisseur :
Energies du Santerre
32 Fautbourg de Bretagne 80200 PERONNE
Tél : 03 22 73 31 82
E-mail : contact@energiesdusanterre.fr

Interlocuteur :
M. Méryl LACOINTE
Tél : 03 22 73 31 82
Tél portable : 06 38 27 40 41
E-mail : commercial@energiesdusanterre.fr

10

3- Site de consommation

Nom ou Raison sociale	GAUDIN XAVIER (CAMPING LES GENETS)					
Adresse	LA VILLE GUEURIE					
Code Postal	35260					
Ville	CANCALE					
Identifiant PDL ou RAE	30 001 441 576 748			GRD : ENEDIS		
Domaine de tension	BT>36 kVA			Tarif d'utilisation réseau : BT>36KVA LU		
Puissance de Tension	Pointe : 54 kVA	HPH : 54 kVA	HCH : 54 kVA	HPE : 54 kVA	HCE : 54 kVA	
Consommation estimée		HPH : 5741 kWh	HCH : 3017 kWh	HPE : 43558 kWh	HCE : 21315 kWh	soit 73831 kWh

4- Date d'effet et durée de la fourniture

Date de début de fourniture : 01/01/2023

Date de fin de fourniture : 31/12/2026

En cas d'acceptation de la présente Offre, le Contrat de fourniture d'énergie électrique sera conclu pour la durée mentionnée ci-dessus sous réserve des dispositions fixées à l'article des Conditions Générales (paragraphe 11).

Avant échéance de la période contractuelle :

- Le client recevra une nouvelle offre de renouvellement,
- Le client pourra par lettre recommandée en respectant un préavis de 45 jours, informer le Fournisseur de son souhait de ne pas renouveler son contrat.
- Sans retour du client de l'échéance du contrat, le Fournisseur pourra notifier au client par courrier postal ou électronique, que celui-ci sera reconduit tacitement par période de 12 mois avec les prix figurant sur la dernière offre de renouvellement et ceci afin de maintenir l'énergie sur le site concerné.

5- Prix et structure tarifaire

Le prix indiqué est établi conformément à l'article « Prix » des Conditions Générales. Il s'entend hors toutes taxes, CSPE, TCFE, impôts, redevances ou contributions, quels qu'ils soient. En dérogation à l'article « Prix » des Conditions Générales, il ne comprend pas le coût proportionnel au soutirage physique payé à RTE, actuellement fixé à 0 €/MWh. Toute évolution de ce coût sera entièrement répercutée au Client.

Il n'inclut pas les montants des coûts, taxes, obligations, contributions ou impôts futurs applicables à la fourniture d'Électricité dont le Fournisseur serait devenu redevable postérieurement à la date de signature du Contrat.

Les prix ci-dessous ont été construits sur la base d'un prix d'ARENH de 42 €/MWh à compter du 01/01/2015, puis 46,2 €/MWh à partir du 01/04/2022.

En cas d'augmentation ou de diminution du prix de l'ARENH par les autorités publiques, le Fournisseur adaptera en conséquence les prix.

La hausse ou la baisse du prix ARENH sera appliquée à hauteur du rapport volume ARENH prévisionnel par Consommation prévisionnelle totale tel que mentionné au paragraphe « Analyse du profil prévisionnel et calcul du droit à ARENH » ci-dessus.

Dans le cas d'un arrêt ou d'une suspension du dispositif ARENH pour quelque motif que ce soit, ou dans le cas où la puissance ARENH allouée au Client varierait suite à une décision des pouvoirs publics

ou suite à un dépassement du volume global maximal d'ARENH prévu à l'article L336-2 du Code de l'Énergie, la quantité d'énergie électrique manquante ou excédentaire serait alors valorisée sur la base des prix de marché de gros de l'électricité en France à une date communiquée au préalable par le Fournisseur au Client et répercutée sur la facture du Client.

PRIX DE LA FOURNITURE ELECTRIQUE			
Offre 48 mois	Prix Heures Pointe	Prix Heures Pleines Hiver	Prix Heures Creuses Hiver
	285,97 €/MWh	285,97 €/MWh	89,22 €/MWh
		Prix Heures Pleines Été	Prix Heures Creuses Été
		59,93 €/MWh	46,13 €/MWh

ABONNEMENT : D €/an

Energie verte (3 €/MWh) : Non

Prix moyen estimé : 74,76 €/MWh
(electron)

La saison Hiver comprend les mois de novembre à mars inclus.

La saison Été comprend les mois d'avril à octobre inclus.

BT>36 kVA LU	PRIX DE L'ÉNERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Variable)		
	Prix Heures Pointe	Prix Heures Pleines Hiver	Prix Heures Creuses Hiver
	44,30 €/MWh	44,30 €/MWh	31,10 €/MWh
		Prix Heures Pleines Été	Prix Heures Creuses Été
		20,00 €/MWh	17,00 €/MWh
	PRIX DE L'ÉNERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Fixe)		Prix moyen estimé : 21,43 €/MWh (turpe variable)
	Terme fixe		20,57 €/kVA
	Composante annuelle de Gestion (CG)		184,80 €/an
	Composante Annuelle de Comptage (CC)		234,90 €/an
			Tarifs TURPE au 01/08/2021

TAXES ET CONTRIBUTIONS					
BT>36 kVA LU	TCFE	CTA	Accise	Capacité (2022)	CCE
	2,210 €/MWh	21,93% de (CG+CC)	0,50 €/MWh	4,16 €/MWh	0,30 €/MWh

Prix de l'Acheminement

Le prix de l'Acheminement est facturé par le Distributeur au Fournisseur et est ensuite refacturé par le Fournisseur au Client.

Il est précisé que le Fournisseur refacturera à l'euro, l'euro ce prix.

Les coûts d'utilisation des réseaux, sont établis sur la base des puissances souscrites et des options tarifaires définies par le Client.

Les puissances souscrites et les options tarifaires seront par défaut reprises à l'identique de celles souscrites avant prises d'effet du Contrat.

Toute modification des puissances souscrites ou de la Tarification d'utilisation des réseaux ainsi que toute modification des taxes, redevances ou contributions, sera répercutée au Client.

les coûts d'utilisation des réseaux seront répercutés, à l'euro près sur le prix facturé au Client.

CAMPING LES GENETS**

10 rue des douces nuits

35260 CANCALE

011 119 441 R.C.S. Saint-Malo

TVA intracom FR00 911 119 444

07 81 46 29 15

XP

12- Conditions de mise en oeuvre de la fourniture

Le début de la fourniture est subordonné :

- à l'acceptation par le Client de la présente offre,
- à la transmission dans les délais par le client de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution du contrat de fourniture d'énergie électrique.

Le client autorise Energies du Santerre à consulter pendant la durée du contrat et jusqu'à la dernière facturation, toutes les données nécessaires à la gestion du contrat (données techniques, historique des consommations, courbe de charge, ...) auprès du gestionnaire de réseau.

13- Date limite de l'Offre

Cette offre est valable jusqu'au : 30/06/2022 16h30

En cas d'événement affectant de manière significative la détermination du prix mentionné aux présentes conditions particulières, le fournisseur pourra retirer par notification écrite au client, la présente offre avant sa date limite de validité, dans le cas où le client n'a pas déjà adressé au fournisseur les présentes conditions signées, sans qu'aucune indemnité ne soit due par le fournisseur.

L'Offre d'Energies du Santerre se compose des présentes et des Conditions Générales du Contrat de fourniture d'énergie électrique et leurs annexes, et notamment les synthèses des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD déclinées par Domaine de tension établie par le GRD. En cas de contradiction, les dispositions des présentes prévalent.

- => La signature par le Client de la présente Offre est engageante et vaut conclusion du Contrat de fourniture d'énergie électrique.
- => Les télécopies, courrier électronique ou lettre, ont la valeur juridique d'un écrit et sont recevables comme preuve des obligations du Fournisseur et du Client.
- => En conséquence, en cas d'acceptation de l'Offre par le Client, les présentes porteront Conditions Particulières du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

Pour Energies du Santerre

Nom et Prénom : Mme VERDY Florence
Fonction : Directrice

Signature

14- Acceptation de l'Offre

Si vous acceptez la présente Offre, nous vous remercions de nous faire parvenir par courrier (32 Faubourg de Bretagne - 80200 PERONNE) la présente offre datée, signée et précisant le cas échéant les options retenues et par mail à contact@energiesdusanterre.fr

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales.

Pour GAUDIN XAVIER (CAMPING LES GENETS)

Bon à savoir :

Un Contrat de Fourniture d'énergie est engageant.
EDS réserve par anticipation l'énergie sur toute la durée du Contrat. Des frais seront donc appliqués en cas de résiliation anticipée pour changement de fournisseur.

Durée du Contrat : 48 mois
Résiliation anticipée par le Client : 354,31 €/mois restant

A CANCALE

Société :

Nom :

Fonction :

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

GAUDIN XAVIER (CAMPING LES GENETS)

M. GAUDIN Xavier

GERANT

le 30 06/2022

CAMPING LES GENETS**

10 rue des douets fleuris

35260 CANCALE

911 119 444 R.C.S. Saint-Malo

TVA intracom FR00 911 119 444

07 81 46 29 15



Bon pour accord

[Signature]

MANDAT de Prélèvement SEPA

Reference Unique du Mandat Version 1

conformément aux instructions de Energies du Santerre. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

	POU : 81 001 441 576 748		Client Payeur N°	
Votre Nom	* GAUDIN XAVIER (CAMPING LES GENETS)			
	Nom de débiteur(s)			
Votre adresse	* 10 RUE DES DOUETS FLEURS			
	Rue(s) et nom de la rue			
	* 35260	CANCALE		
	Code postal	Ville		
	* France			
	Pays			
Les coordonnées de votre compte	* 1			
	FR26 1330 71005 8032 62118 5209 957			
	Numéro d'identification bancaire (le compte bancaire - IBAN - International Bank Account Number)			
	CIC 1010 KIRCPINAN			
	Code bancaire (banque) et nom de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)			
Nom du créancier	* Energies du Santerre			
	Nom du créancier			
	* FR1808528			
	Identifiant Créancier NEPA			
	* 32 FAUBOURG DE BRETAGNE			
	Rue(s) et nom de la rue			
	* 8 0 2 0 0	PERONNE		
	Code postal	Ville		
	* France			
	Pays			
Type de paiement :	* Paiement récurrent / rééché ☐ Mensualisation ☐ Prélèvement à la facture ☐			
Signé à	CAMPING LES GENETS			

Signé à _____
Signature(s) : _____

CAMPING LES GENETS
10 rue des douets fleuris
35260 CANCALE
911 119 444 R.C.S. Saint-Malo
TVA intracom FR00 911 119 444
07 81 46 29 15

Ne le : Nos de chez vous sur le présent mandat sont réglés dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur -- fournies seulement à titre indicatif.

Code identifiant du débiteur	0	Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque	00	2
Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)	0	Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre Enagies du Sud-est et un tiers (par ex., vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.	00	2
	0	Code identifiant du tiers débiteur	00	1
	0	Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.	00	2
	0	Code identifiant du tiers créancier	00	2
Contrat concerné	0	Numéro d'identification du contrat	00	2
	0	Description du contrat	00	2

A retourner à

Energies du Santerre
32 FAUBOURG DE BRETAGNE
80200 PERONNE

Toute réserve à l'usage exclusif du créancier

1 : La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
2 : Cette ligne a une longueur maximum de 75 caractères

A NOUS RETOURNER ACCOMPAGNE D'UN RIS

Offre commerciale - Conditions Particulières d'Application de l'Offre - 3^e Financement de l'opération 91/92/93/94 - Page 4/8



Titulaire du compte / Account holder

GAUDIN XAVIER
CAMPING LES GENETS
10 RUE DES DOUETS FLEURIS
35260 CANCALE

Relevé d'Identité Bancaire / Bank details statement

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. / This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.

IBAN

BIC

FR76 1380 7005 8032 6218 5709 958

CCBPPFRPPNAN

Code Banque

Code guichet

N° du compte

Clé RIB

Domiciliation / Paying Bank

13807

00580

32621857099

58

38 Rue Du Port
35260 Cancale